



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 23 FEVRIER 2021

L'an deux mil vingt et un, le mardi 23 février, à 20 heures 00 minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Serge GROLLIER, Maire.

Etaient présents : M. Joël BARBE et Mmes Karine MOLLARD et Mme Estelle GAILLARD-BIZOLLON, Adjoints ;
Mmes Armanda COSTA DOS SANTOS et Karolina MARTIN et MM. Rodolphe BOITEZ, Philippe GIRARD, Pascal GENTIL et Simon RICHARD, conseillers municipaux ;

Etaient absents : Mme Alice GIRARD, conseillère municipale.

Pouvoirs : Mme Alice GIRARD donne pouvoir à Mme Karine MOLLARD.

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme Karine MOLLARD a été nommée secrétaire de séance conformément à l'article L2121-15 du CGCT.

Date de convocation : 18/02/2021 - Date d'affichage : 18/02/2021

Nombre de conseillers en exercice : 11 - Présents : 10 - Votants : 11

M. le Maire ouvre la séance à 20h00. Il propose au conseil municipal d'ajouter le point suivant à l'ordre du jour : avenant n° 3 au lot 8 au marché de réhabilitation et extension de l'école communale. Le conseil accepte cet ajout à l'unanimité, ce point sera délibéré en, même temps que le point 2 de l'ordre du jour portant sur un autre avenant au marché de travaux de l'école.

1 – COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JANVIER 2021

Le conseil municipal approuve le compte rendu du conseil municipal du 11 janvier 2021.

2 – MARCHE DE TRAVAUX ECOLE -AVENANTS DU 23 FEVRIER 2021 LOT 9 ET LOT 8

M. le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer sur les propositions d'avenants au marché de travaux de réhabilitation et extension de l'école suivants :

- Avenant n°2 au lot n°9 « Carrelage – faïence » de l'entreprise GAZZOTTI concernant une moins-value de 140 euros HT pour la suppression de 2 miroirs prévus initialement dans le marché de l'entreprise à l'article 9.2.2.3.
- Avenant n°3 au lot n°8 « Menuiseries intérieures bois » de l'entreprise RIBEAUD concernant la prise en compte de prestations non réalisées et initialement prévues :
 - Article 8.2.3.5 : Arrête de doublage. Soit une moins-value de 198.64 euros HT
 - Article 8.2.3.8 : Trappe de visite CF1/2H ; Soit une moins-value de 335.40 euros HT
 - Article 8.2.3.12 : Habillage tête de cloison. Soit une moins-value de 21.68 euros HT
 - Article 8.2.5.1 : Plan d'évacuation. Soit une moins-value de 439.42 euros HT.

LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE A L'UNANIMITE

3 – CESSION D'UN DELAISSE DE VOIRIE

M. le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer en faveur la cession d'un délaissé de voirie situé entre les parcelles A 562 et A563.

Historique : Cette parcelle a été cédée, en date du 2 août 2011, par un simple courrier du Maire de la commune de Lépin-le-Lac, à Monsieur Grégory GUERARDELLE et Madame Emilie CAVROT propriétaires de la parcelle A 562 afin de leur permettre d'étendre leur terrasse.

Aujourd'hui, cette propriété communale, d'une superficie de 40m², peut être considérée comme constitutive d'un délaissé de voirie en ce sens que depuis 2011 au moins elle n'est plus utilisée comme une voie de circulation. Monsieur Grégory GUERARDELLE et Madame Emilie CAVROT demande l'officialisation de la cession à titre gratuit de cette parcelle et assurent la prise en charge de tous les actes (bornage, notaire...) à leur frais.

Ainsi il est proposé au conseil municipal d'autoriser la cession de ce délaissée de voirie à Monsieur Grégory GUERARDELLE et Madame Emilie CAVROT qui en sont les seuls propriétaires riverains.

LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE A 10 VOIX POUR

Résultat du vote :

Abstention de M. Joël BARBE ;

4 – SUPPRESSION DU POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE 28 HEURES HEBDOMADAIRES

Il est proposé au conseil municipal de supprimer l'emploi d'adjoint technique à temps non complet de 28 heures hebdomadaires.

LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE A L'UNANIMITE

5 – CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT D'ADJOINT TECHNIQUE A TEMPS NON COMPLET DE 16 HEURES HEBDOMADAIRES

Suite à la suppression du poste d'agent technique à temps non complet de 28 heures hebdomadaires il est proposé de créer à compter du 1er mars 2021 un emploi permanent d'agent technique communal dans le grade d'agent technique relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet pour 16 heures hebdomadaires.

LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE A L'UNANIMITE

6 – SUPPRESSION DES EMPLOIS D'ADJOINTS TECHNIQUES DE 6.38 HEURES ET 8.42 HEURES HEBDOMADAIRES

Suite à une réorganisation du service, il est proposé de supprimer l'emploi d'adjoint technique à temps non complet de 6.38 heures hebdomadaires et de supprimer l'emploi d'adjoint technique à temps non complet de 8.42 heures hebdomadaires ;

LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE A L'UNANIMITE

7 – CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT DE 19.60 HEURES HEBDOMADAIRES

Il est proposé de créer à compter du 24/02/2020 un emploi permanent d'agent d'entretien dans le grade des adjoints techniques territoriales relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet pour 19.60 heures hebdomadaires annualisées.

LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE A L'UNANIMITE

8- ACHAT DE PARCELLES – CONSORTS TROSSET

Il est proposé au conseil municipal d'acheter les parcelles A352, A358, A1340, A1345 et A1844 pour un montant de 17500 euros. Cet achat ayant été budgété et initié par la précédente municipalité.

LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE A L'UNANIMITE

9 – CHOIX D'UN PRESTATAIRE GEOTHERMIE – BÂTIMENT DE LA POSTE

M. le Maire présente les devis reçus pour la mise en place d'une pompe à chaleur dans le bâtiment de la poste.

Il est proposé au conseil municipal de choisir entre –

- La société ALPAC qui propose un devis de 43866.50 euros HT
- La société VERNEGIE qui propose un devis de 58 583.14 euros HT et demande la réalisation d'études supplémentaires estimées entre 6000 et 11000 euros.
- La société Weishaupt n'a pas répondu à la demande dans sa totalité, son offre de prix ne peut être pris en compte.

Le Conseil Municipal se prononce en faveur de la société ALPAC.

LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE A L'UNANIMITE

QUESTIONS DIVERSES :

- **BIBLIOTHEQUE** : Philippe GIRARD fait un compte rendu des diverses rencontres avec les bénévoles. Une demande est faite d'installer une cabane à livres à l'hôtel rond. Karine MOLLARD soulève la problématique de la visibilité de cet emplacement, elle suggère que cette cabane se situe dans un lieu plus fréquenté comme l'école du chef-lieu.
- **MAISON RONDE** : L'association des amis de la maison ronde a rencontré Rodolphe BOITEZ et Karolina MARTIN pour proposer d'entretenir le parc de la maison ronde et pouvoir ensuite organiser des activités culturelles durant l'été. Un agenda a été soumis, comprenant une journée de repérage et 2 à 3 journées de travail. Une convention d'occupation devra être préparée afin de cadrer la relation et le projet. Joël BARBE et Karine MOLLARD émettent des réserves.
- **FASHION TRUCK** : Rodolphe BOITEZ fait part de demande de la gérante du fashion truck qui tourne déjà autour du lac de s'implanter le jeudi soir sur notre commune, à compter du 24 mars. Cette activité viendrait renforcer l'activité commerciale existante.

- **RECHERCHE D'UN LOCAL ADMINISTRATIF** : Un groupement d'achat qui étend son activité sur le secteur est en discussion avec la Sncf pour une création de bureaux à l'étage du bâtiment de la gare.
- **ANCIENS** : M. Joël BARBE rend compte de la distribution des colis aux aînés de la commune. L'action a été très appréciée.
- **SAVOIE CONNECTEE** : Le Maire fait un point sur ce projet, une chambre de tirage souterraine sera installée au droit de la mairie ; une armoire aérienne sera installée près de l'abribus au chef-lieu
- **ECOLE** : Philippe GIRARD, membre de la commission scolaire s'étonne de ne pas avoir été convié à une réunion avec les parents d'élèves. Karolina MARTIN explique avoir initié cette réunion portant sur le lieu d'implantation de la cantine, 2 familles étaient présentes.

La séance est levée à 22h30 et la date du prochain conseil municipal est fixée au 29 mars 2021.

La secrétaire de séance,
Mme Karine MOLLARD